

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 5 mai 2022 à 20 h 30

L'an deux mil-vingt deux, le jeudi cinq mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Plouégat-Moysan.

Présents :	ADAM Philippe, BRETON Joseph, BRIANT Mathieu, CLOAREC Mickaël, GEFFROY Rémi, GIROTTO François, GRILLE Régis, LEROUX Joël, LINTANFF Francis, MARSAULT Pierre, PICHON Nathalie.
Absents :	MELL Yvan-Pierre
Procurations	MERRANT Patricia donne procuration à GRILLE Régis, MEUNIER Jean donne procuration à BRETON Joseph, QUINIO Alain donne procuration à GIROTTO François.
Afférents au conseil municipal :	15
Nombre de conseillers en exercice :	tous les conseillers en exercice
Présents :	11 votants et 3 procurations
Date de convocation :	26 avril 2022
Secrétaire de séance :	PICHON Nathalie

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2022 a été adopté à l'unanimité.

1) Nomination des rues

Les élus valident à l'unanimité le tableau de nomination des rues de la commune.

2) Amendes de police 2022

Le Conseil départemental est compétent pour répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière perçues en 2021 au profit des communes de moins de 10 000 habitants dotées de la compétence voirie.

Les thématiques retenues sont les suivantes :

- Aménagement de liaisons piétonnes en lien avec la sécurité routière,
- Travaux de mise en accessibilité et de sécurisation des arrêts de cars,
- Aménagements de sécurité aux abords des établissements publics,
- Aménagements visant à renforcer l'accessibilité, le partage de la route et l'apaisement de la vitesse,

La commune de Plouégat-Moysan envisage de relier la résidence croas ar moal de façon sécurisée au centre bourg.

Les travaux consisteront en :

- La création de trottoirs en entrée de résidence.
- La pose de panneaux de signalisation et la réalisation de marquages au sol.

L'aménagement prévu permettra de sécuriser la circulation piétonne. Le projet de sécurisation de la résidence croas ar moal est estimé à 38 545 € HT.

Nombre de votants : 11

OUI : 11

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 5 mai 2022 à 20 h 30

Adopté à l'unanimité : OUI

3) Subventions aux associations pour 2022

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes aux associations pour 2022 :

ADMR	510 €
AINES RURAUX	270 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	2000 €
ASSOCIATION GYMNASTIQUE	250 €
ES DOURON	1500 €
LES SALTIMBANQUES	1200 €
ADDESKI	200 €
RASED	80 €
ASSOCIATION DU PATRIMOINE SAINT MEEN	200 €
INDEPEN'DANCE	300 €

4) Modification n°1 du PLUi-H

La modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Morlaix Communauté a été prescrite par arrêté en date du 9 mai 2021. La phase de production du dossier de modification est désormais achevée et le bilan de concertation a été tiré lors du Conseil de Communauté du 28 mars dernier.

Pour Plouégat Moysan la modification concerne le zonage de la parcelle ZD 16.

Nombre de votants : 11

OUI : 11

Adopté à l'unanimité : OUI

5) Questions diverses

Avenants au Marché de construction de la Maison d'assistants maternels :

Monsieur Le Maire présente les projets d'avenants au marché du 9 décembre 2021 concernant la construction de la Maison d'Assistants Maternels :

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 5 mai 2022 à 20 h 30

Lot	N° avenant	Montant marché initial + avenants précédents	Montant	Nouveau montant marché
1-VRD	1	56 317,64 HT	1720,00 HT	58 037,64 HT
2 – Gros oeuvre	2	80 469,09 HT	618,32 € HT	81 087,41 € HT
3 – Charpente bois, ossature bois, bardage bois et polycarbonate	1	139 324,55 HT	-2356,50 HT	136 968,05 € HT
12 – Electricité	3	27 745,02 HT	448,15 € HT	28 193,17 € HT

Nombre de votants : 11

OUI : 11

Adopté à l'unanimité : OUI

Le Maire,
François GIROTTO.




Clôture de la séance à 23h00
Affiché le 9 mai 2022